



Fédération Sportive et Gymnique du Travail



CRAV FSGT
Comité Régional des Activités Vélo des Hauts de France



Règlement actualisé en Septembre 2021

coordinateurs :

Docile Martin(62)

Sylviane Lenglin(62)

Gilbert Lenglin(62)

Table des matières

Article 1 : Les buts.....	2
Article 2 :Les Courses..... ;;	2
Article 3:Les licences.....	3
Article 4:Les engagements.....	3
Article 5:Les catégories.....	4
Article 6:Les Championnats	6
Article 7:Les réclamations.....	7
Article 8:Challenge aux points.....	8
Article 9:Les sanctions.....	8

ARTICLE 1 : LES BUTS

Les missions de la CRAV et des sous-commissions s'organisent autour de 9 axes :

1. Formation des animateurs,des officiels.
2. Développement des activités vélo sur les territoires,en direction de publics spécifiques.
3. Coordination des activités vélo.
4. Harmonisation des calendriers départementaux pour définir un calendrier régional d'épreuve/rencontres.
- 5.Élaborations et actualisation d'un règlement sportif régional pour les activités concernées valable dans l'ensemble des départements de la région.
6. Gestions des classement par catégorie pour les activités concernées. Validation des engagements aux épreuves Fédérales gestions des activités et actions régionales .
- 7.Championnats Régionaux.
- 8.Rencontres régionales suivi des relations avec le siège fédéral,les comités départementaux et les autres fédérations(FFC,UFOLEP, etc.).
9. Gestion financière

ARTICLE 2 : LES COURSES

- Pour organiser une course FSGT le club devra être affilié à la FSGT .
- Les organisateurs de courses FSGT doivent inscrire leurs épreuves auprès du responsable cyclo cross Docile Martin à l'adresse suivante **Docile.martin@orange.fr** .
- La CRAV n'interviendra que s'il y a concurrence entre plusieurs épreuves.
Ils ne pourra pas y avoir deux épreuves le même jour à moins de 50km de distance.
Si le cas se présente c'est l'épreuve la plus ancienne qui sera validée et s'il s'agit de deux nouvelles épreuves c'est la première inscrite au calendrier qui sera validée.
- Les organisateurs devront impérativement prévoir devant la ligne d'arrivée une tonnelle ou autre structure pour que le système informatique qui gère les transpondeurs soit à l'abri du soleil et de l'abri du soleil et de la pluie.
- Température de fonctionnement du système idchrono : -10°C/+40°C.

ARTICLE 3:LES LICENCES

Pour participer aux courses FSGT les coureurs doivent être titulaires d'une licence FSGT sur présentation de celle-ci ainsi que du carton de l'année en cours.

- Un participants occasionnel a le droit de participer a 3 épreuves cyclo cross de minimes à séniore sur présentation d'un certificat médicale datant de moins de 6 mois .

ARTICLE 4:LES ENGAGEMENTS

- Les engagements se feront sur le site www.fsgt.bike
- Le paiement des engagements se fera exclusivement par les représentant de club sur le lieu de la course.(Pas de paiement individuel)
- Chaque coureurs doit se présenter au retrait des dossard avec son pass sanitaire , sa licence et son carton agrafé.
- Les engagements seront fait, selon le choix du club ,
 - Soit par le Présidents du club qui regroupe et contrôle les engagements des coureurs de son club.
 - Soit directement par le coureur sur le site www.fsgt.bike .
- Tous coureurs engager ne pouvant se présenter sans se désengager devra régler son engagement à la course suivante si celui-ci refuse il ne pourra pas prendre le départ avant d'avoir régulariser ses engagements.
- L'argent qui sera récolté des coureurs qui ne se seront pas désengagé se verra reversé en lot pour les récompense du challenge école de vélo .
- Fin des engagements sur le site le Mercredi soir 21 heures pour une course le samedi et le Jeudi soir 21 heures pour une course le dimanche .
- Prix des engagements :

Minime -Cadet -féminine	PO	8 euros
Minime-Cadet-Féminine	FSGT	4 euros
Adultes	PO	8 euros
Adultes	FSGT	5 euros

ARTICLE 5:LES CATEGORIES

Le règlement nationale cyclisme sur route, VTT et cyclo cross sera appliqué pour les courses organisées dans les Hauts de France.

Féminines :

- Les féminines, Minimes et Cadettes prendront le départ avec les seniors Féminines mais avec leurs temps spécifique et avec classement séparé.
- Une féminine surclassée en UFOLEP sera classée dans la même catégorie en FSGT.

Montée et descente de catégories en cours de saison :

Un coureur devra avoir effectué au moins 3 courses (selon le calendrier) ,celle ci doivent être terminée (sauf en cas de chute ou de casse constaté obligatoirement par les commissaires au podium lors de la course)afin de pouvoir faire une demande de descente. La sous commission cyclisme de cyclo-cross de la CRAV se réunira début d'année 2022 afin de statuer sur ces demandes .

Coueurs FFC :

Sont autorisés à courir en 1 ère catégorie « tous coureurs » les licenciés FFC pass,FFC 3eme catégorie et 2eme catégorie moins de 200 points.

Bareme des points :

10 coureurs sur la ligne de départ ou plus		9 coureur sur la ligne de départ ou moins	
place	Points	place	Points
1 ere	5	1 er	5
2 em	4	2 ème	4
3 em	3	3 ème	3
4 em	2		
5 em	1		

- Les coureurs montent de catégorie dès qu'il totalisent 15 points .
- Seuls les points acquis sur les épreuves FSGT sont comptabilisées pour monter de catégorie.
- Les coureurs qui montent de catégorie en UFOLEP ,changent de catégorie FSGT en même temps.
- Un coureur qui monte ne pourra pas redescendre dans l'année qui suit .
- Tout coureur descendu se retrouve avec un capitale de 5 points dans sa nouvelle catégorie .
- Un coureur ne peut pas descendre de deux catégorie la même année.

Classement des coureurs multi-licencié FFC/UFOLEP/FSGT :

Le coureur sera classé dans la catégorie la plus haute résultant des correspondances FFC et UFOLEP

Catégorie de valeur : 1^{ere} FFC

2^{eme} UFOLEP

3^{eme} FSGT

Les cadets sortants seront en 3^{ème} catégorie et dès la 1^{er} victoire ils remontent en 2^{ème} catégorie.

exemple : Un coureur ayant une licence PASS FFC ou UFOLEP+ une FSGT se verra en 1^{ere} catégorie

1^{ère} ufolep → 1^{ère} FSGT

2^{ème} UFOLEP → 2^{ème} FSGT

3^{ème} UFOLEP → 3^{ème} FSGT

Et la 4^{ème} catégorie sera réservé au 60 ans et plus .

Tout coureur PO sera en 1^{ère} catégorie avec certificat médicale de moins de 3 mois .

Tout nouveaux licencié FSGT seront en 2^{ème} catégorie.

Transpondeurs :

- La FSGT des HAUTS DE FRANCE a acquis un système de chronométrage par transpondeurs Idchrono, afin de simplifier les classements des épreuves FSGT dans la région.
- le système peut être loué aux organisations hors FSGT s'il n'est pas utilisé par celle-ci à la date requise. Pour cela contacter la FSGT HAUTS DE FRANCE à Valenciennes.
- Pour les organisateurs FSGT l'ensemble du système est mis à disposition moyennant un chèque de caution de 1 000€
- Pour les coureurs, les transpondeurs leur seront remis moyennant une caution de 60€ par chèque non encaissable, et une location annuelle de 15€.
- Pour nos amis Belges qui n'utilisent plus les chèques, ils devront voir avec leurs club pour avoir un chèque de club .
- A fin septembre 2022 les coureurs récupéreront leur caution (Les chèques bancaires sont valables un an). S'ils veulent garder leur transpondeur ils devront fournir un nouveau chèque de caution de 60€
- Les 15€ de location annuelle ne pourront pas être remboursés si le coureur cesse son activité .
- Les transpondeurs sont valables pour la route, le cyclo-cross et le VTT

ARTICLE 6 : LES CHAMPIONNATS

Championnats Régionale :

Les coureurs devront avoir réalisé **5 COURSES CYCLO-CROSS depuis le début de la saison qui démarre en octobre** pour pouvoir prétendre au podium lors du championnat régional.

Tout coureur aura l'obligation de revêtir son maillot de champion régionale sous peine de sanction (ne prendra pas le départ et perdra ses points au challenge).

Les abandons n'entrent pas dans le quota sauf chute ou incident mécanique dûment constaté par les commissaires-arbitre le jour même.

Le coureur doit choisir sa discipline , cyclo-cross ou VTT

Chaque club aura une cotisation de 30 euros à régler au comité FSGT pour prétendre au podium du Championnat régionale . Cette cotisation servira à financer le championnat régionale (coupe ,maillot). Tous club ne participant pas a cette cotisation ne pourra pas prétendre au maillot.

•L'engagement du championnat sera de 6 euros pour les adultes et les minimes ,cadets,féminines de 5 euros, sachant que 1 euros sera reversé à la CRAV et le reste au club organisateur, afin de financer les bouquets et lots.

•Pour les championnats féminines le classements se fera par tranche d'âge :

- 19 à 29 ans

-30 à 39 ans

-40 à 49 ans

-50 à 59 ans

-60 ans et plus

Championnat régional :

Chaque coureur uniquement licencié FSGT .(homme ou femme) devra justifier sa participation à :

- Un championnat départemental ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross)de la saison en cours, ou a 3 épreuves vélo F.S.G.T (hors championnats fédéraux). Voir période de référence.
- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra avoir été licencié avant septembre de l'année précédente **sauf pour les minimes et cadets** , et justifier sa participation à 12 épreuve vélo F.S.G.T , 8 pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo cross) de la saison en cours . Voir période de référence.

ARTICLE 8 : CHALLENGE AUX POINTS

Un challenge aux points sera mis en place pour toutes les catégories, qui débutera à l'ouverture de la saison sur cyclo-cross jusqu'à la clôture . Les points seront attribués aux 20 premiers de chaque arrivée.

Un maillot d'une couleur distinctifs sera attribué au coureur le soir de la première épreuve. Le maillot de leader pourra changer d'épaule plusieurs fois dans la saison, les points seront comptabilisés sur les courses du dimanche pour ne pas pénaliser les personnes qui travaillent le samedi.

Un champion régionale qui est en tête au challenge ne pourra porter les deux tunique : priorité au maillot de champion régional, donc c'est le deuxième qui portera le maillot. Celui-ci sera définitif à la dernière épreuve.

- 1^{er} → 10
- 2^{ème} → 9
- 3^{ème} → 8
- 4^{ème} → 7